

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 12619

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

**Adresse du bien : Avenue Commandant Lothaire 36A Avenue des Volontaires 110 - 118**

**Objet de la demande : Installer une pompe à chaleur et d'un écran acoustique en toiture de l'aile du bâtiment de l'école « Paradis des enfants »**

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :

PRAS : zones de sports ou de loisirs de plein air, zones d'équipement d'intérêt collectif ou de service public, zones d'habitation

Motifs principal(aux) de l'enquête :

- Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - éléments techniques)

**L'enquête publique se déroule du 02/02/2026 au 16/02/2026.**

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 03 mars 2026, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

- **en ligne : <https://openpermits.brussels/>**

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site etterbeek.brussels

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : urbanisme@etterbeek.brussels ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique (**[urbanisme@etterbeek.brussels](mailto:urbanisme@etterbeek.brussels)**) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK au plus tard le 16/02/2026 ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

**A Etterbeek, le 23/01/2026**

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,  
Annick PETIT

Le Bourgmestre,  
Vincent DE WOLF

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier.